



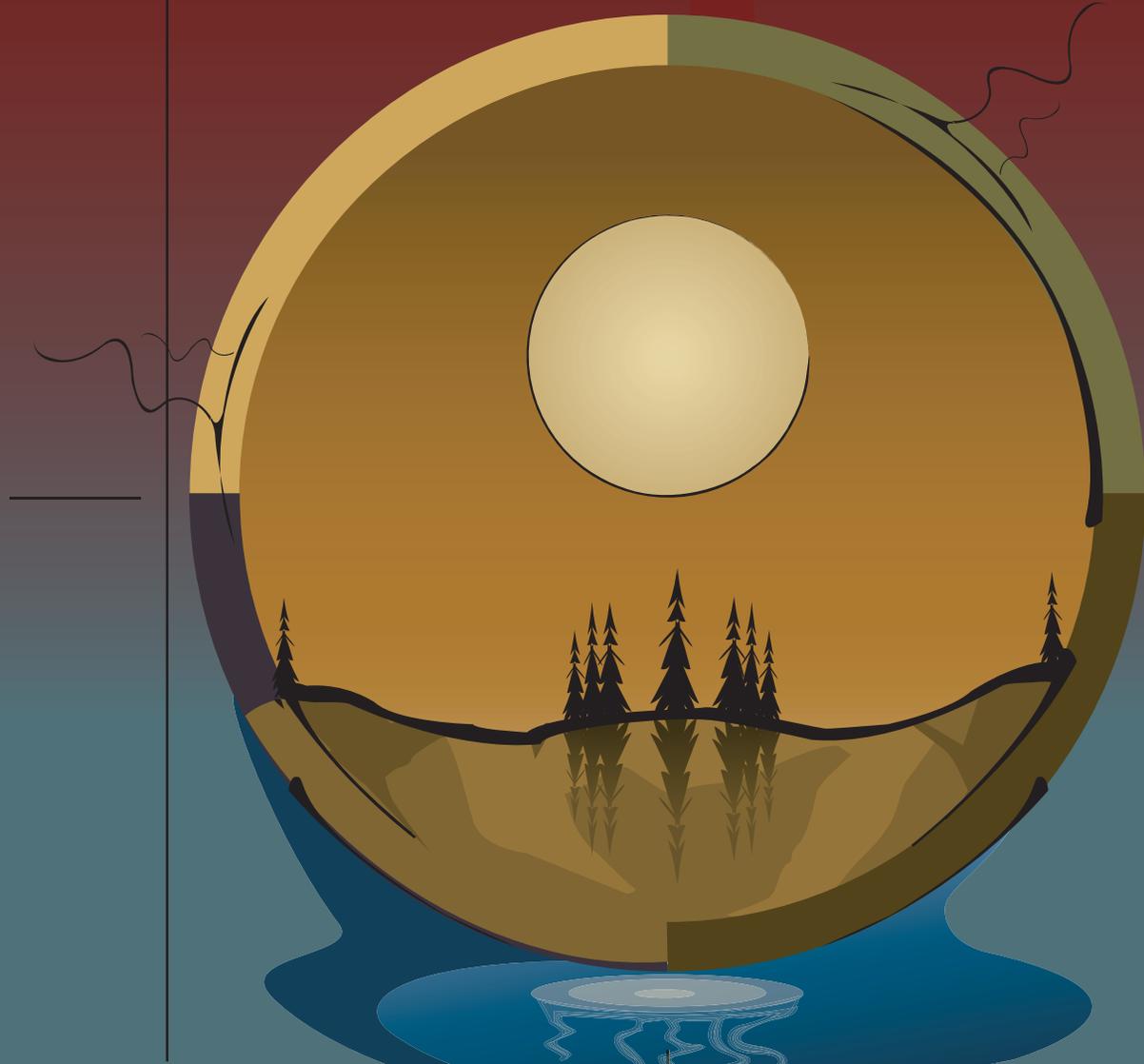
Affaires indiennes  
et du Nord Canada

Indian and Northern  
Affairs Canada

# Services aux Indiens et aux Inuit



GUIDE DES  
PROGRAMMES  
ET SERVICES



# Guide des Programmes et Services

Published under the authority of the Minister of  
Indian Affairs and Northern Development  
Ottawa, 2005

[www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca); 1-800-567-9604;

TTY only 1-866-553-0554.

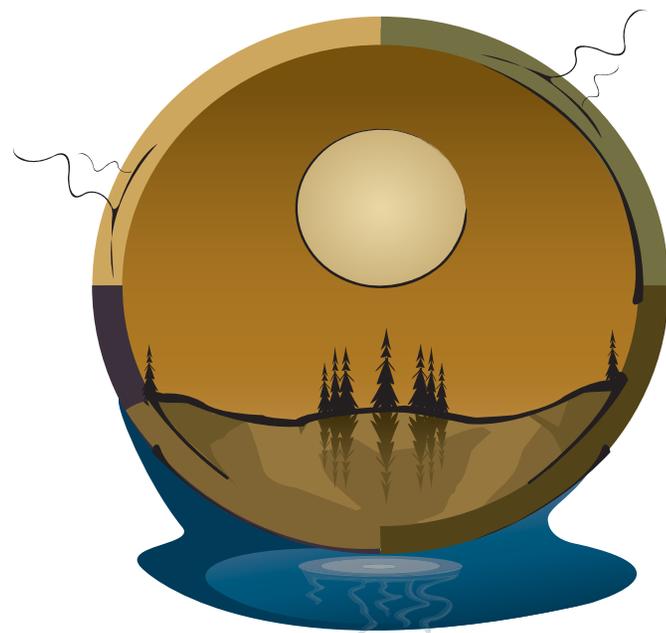
QS-Y140-000-FF-A3

Catalogue: R2-172/2005F

ISBN: 0-662-74724-0

Minister of Public Works and  
Government Services Canada

Cette publication peut aussi être obtenue en français sous le titre:  
Indian and Inuit Services Programs and Services Guide



## DIRECTION DES SERVICES AUX INDIENS ET AUX INUIT

La Direction des services aux Indiens et aux Inuits fait partie intégrante du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) et elle est chargée d'appuyer la relation particulière entre l'État et les peuples autochtones. Le directeur des Services aux Indiens et aux Inuit relève directement du directeur général régional en poste à Yellowknife.

Le mandat de la Direction des services aux Indiens et aux Inuit consiste à :

- aider les organisations des Premières nations et les organisations inuites à obtenir le contrôle et la responsabilité de la prestation d'une gamme de programmes et services dans leurs collectivités;
- veiller à ce que le gouvernement du Canada respecte rapidement et efficacement ses obligations statutaires et fiduciaires.

## SERVICES AUX INDIENS ET AUX INUIT ÉNONCÉ DE MISSION

*« Aider les peuples autochtones à concrétiser leur vision et à réaliser leurs aspirations en respectant nos obligations juridiques et en favorisant le renforcement des capacités. »*

La Direction offre des programmes et des services dans les domaines suivants:

- services fonciers et fiduciaires
- services de financement
- services de développement économique

Le présent livret décrit brièvement les programmes et services individuels et organisationnels offerts par l'entremise de la Direction des services aux Indiens et aux Inuit du MAINC. Si vous désirez obtenir plus de détails, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Les pages suivantes contiennent les numéros de téléphone des personnes-ressources pour chacun des programmes et services.

# Services Fonciers et Fiduciaires

## SERVICES FONCIERS ET FIDUCIAIRES

Ce programme permet au gouvernement du Canada de remplir ses obligations fiduciaires et statutaires permanentes.

### Inscription, revenus et administration des bandes

Ce service est directement lié aux responsabilités du MAINC en vertu de la Loi sur les Indiens, soit:

- tenir les registres des bandes indiennes
- aider les gens qui désirent, en vertu du projet de loi C-31, faire une demande de réintégration comme Indien inscrit
- aider les bandes à établir leurs propres règlements concernant l'adhésion à une bande
- aider les bandes à élaborer leurs politiques en matière d'élection

Les autres responsabilités comprennent:

- fournir des certificats d'Indien inscrit
- effectuer des paiements en vertu de traités
- respecter les obligations statutaires imposées en vertu des traités nos 8 et 11
- offrir des conseils en ce qui a trait à l'élaboration des règlements propres aux bandes.

## Fiducies et successions

Le service des fiducies et des successions administre les fonds placés en fiducie pour des particuliers ou pour des bandes. L'administration quotidienne des avoirs conformément à la Loi sur les Indiens est confiée par contrat, en vertu d'un accord officiel, au curateur public des Territoires du Nord-Ouest. Pour obtenir de plus amples renseignements, adressez-vous au bureau du curateur public en composant le (867) 873-7464 ou le 1 866 535-0423 (sans frais).

## Terres et environnement

Le service appuie et conseille les Premières nations, les conseils tribaux et leurs membres en ce qui concerne la gestion/l'administration des terres, la protection de l'environnement et l'administration des terres de la Division des affaires indiennes et des terres mises de côté. Par ailleurs, le service contribue à la gestion des ressources naturelles sur les terres de réserve, à l'aménagement du territoire, à l'élaboration de règlements et à la désignation de terres dans les réserves ainsi qu'à la création ou à l'agrandissement de réserves.

**Pour obtenir des renseignements sur le service Inscription, revenus et administration des bandes ou Fiducies et successions, veuillez composer le (867) 669-2619 ou le 1 888 414-4340 (sans frais).**

**Pour obtenir des renseignements sur le service Terres et environnement, veuillez appeler au (867) 669-2611 ou au 1 888 414-4340 (sans frais).**



# Services de Financement

Les Services de financement accordent des fonds aux Premières nations et aux conseils tribaux pour la prestation de programmes et services dans leurs collectivités. De plus, ils coordonnent l'administration et la gestion des ententes de financement entre le MAINC et les Premières nations, les conseils tribaux et d'autres organisations constituées des Premières nations et des Inuits.

## SOUTIEN DES GOUVERNEMENTS INDIENS

Les quatre programmes de soutien des gouvernements indiens, offerts par le MAINC aux Premières nations et à leurs organisations, constituent la majeure partie du soutien qu'il offre en matière de gouvernance et d'administration.

Le Financement du soutien des bandes (FSB) est offert à toutes les Premières nations reconnues en vertu de la Loi sur les Indiens. Les trois autres programmes (Financement des conseils tribaux, Programme de formation des gestionnaires indiens et Programme des avantages sociaux des employés des bandes) sont des programmes visant à répondre à des situations et à des besoins individuels et organisationnels particuliers et à compléter le FSB.

## Financement du soutien des bandes

Les subventions accordées ont pour but d'aider les conseils de bande à assumer les frais d'administration locaux pour les services financés par le ministère. Le soutien vise à fournir une assise financière stable en vue de faciliter une gouvernance communautaire solide et la prestation efficace des services. Le Financement du soutien des bandes confère aux collectivités des Premières nations la souplesse voulue pour affecter les fonds en fonction de leurs priorités et besoins individuels et pour réagir à un environnement d'une complexité croissante tandis qu'elles s'acheminent vers l'autonomie gouvernementale.

## Financement des conseils tribaux

Le programme offre du financement de base aux conseils tribaux pour la prestation conjointe de programmes et services aux Premières Nations. Le financement couvre la gestion et l'administration des conseils tribaux, ainsi que la prestation de services consultatifs et de programmes aux bandes affiliées. Le financement des conseils tribaux contribue à l'objectif d'autonomisation, car il constitue un mécanisme qui permet aux bandes de s'associer afin de pouvoir mieux offrir elles-mêmes les programmes et services offerts par le MAINC dans le passé.

Le financement est offert aux conseils tribaux officiellement constitués. Il leur permet d'offrir aux membres des Premières nations les services consultatifs suivants:

- gestion financière
- appui à l'administration des bandes
- développement économique.

## Programme de formation des gestionnaires indiens

Il s'agit d'un programme axé sur les propositions qui appuie les bonnes pratiques de gestion et la formation au sein des collectivités et des organismes de Premières nations afin de faciliter la gouvernance communautaire et la prestation efficace de services.

Le programme fournit du financement pour une gamme de possibilités d'éducation, de formation et de perfectionnement.

Ainsi, on :

- sensibilise les bandes et les membres des collectivités aux pratiques de gestion généralement reconnues, aux rôles et aux responsabilités de leur gouvernement local, et aux services qu'il fournit
- améliore la capacité des collectivités de déterminer leurs besoins et leurs capacités en matière de gestion et d'élaborer et de mettre en place des exigences et des plans de perfectionnement des gestionnaires
- permet aux bandes d'embaucher des consultants ou d'autres professionnels en vue d'obtenir des conseils en matière de gestion
- appuie la création d'établissements d'enseignement et de formation et d'instituts de formation des gestionnaires destinés aux Indiens

## Programme des avantages sociaux des employés des bandes

Le programme offre du financement aux employeurs Indiens, aux bandes et aux conseils tribaux admissibles afin de les aider à assumer leur contribution au régime de retraite et d'avantages sociaux pour les employés qui y ont droit. Cela peut inclure les frais liés aux régimes de pension d'employeur, aux frais du souscripteur ou aux frais d'administration afférents, au régime de pension du Canada ainsi qu'aux régimes d'avantages sociaux non prévus par la loi.

En vertu de ce programme, les conseils des Premières nations et les conseils tribaux sont admissibles à recevoir du financement.

Ce financement ne s'applique qu'aux employés des Premières nations ou des conseils tribaux financés par le MAINC.

## STRATÉGIE D'EMPLOI POUR LES JEUNES INUITS ET LES JEUNES MEMBRES DES PREMIÈRES NATIONS

Le Ministère Affaires indiennes et du Nord Canada administre quatre programmes dans le cadre de la Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et les jeunes membres des Premières nations, qui fait partie de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada.

### Programme sciences et technologie

Le programme appuie les activités liées à la science et à la technologie qui encouragent les jeunes à étudier et à travailler dans ces domaines et qui font la promotion de l'éducation comme étant un élément clé de leur participation au marché du travail. Il permet aux jeunes des Premières nations et aux jeunes Inuits d'acquérir une expérience pratique dans diverses disciplines scientifiques et techniques et il peut mener à l'amélioration des connaissances traditionnelles.

Les participants admissibles sont les jeunes Inuits et les jeunes membres des Premières nations domiciliés dans des réserves ou des collectivités reconnues.

### Programme de promotion et de sensibilisation aux carrières

Le programme appuie le perfectionnement et l'amélioration des compétences essentielles en matière d'employabilité; offre de l'information sur la planification de carrière et le perfectionnement professionnel par l'entremise de salons des carrières, de projets de leadership et d'activités de développement des compétences de base et de compétences de travail; fait la promotion de l'éducation en tant qu'élément essentiel de la participation au marché du travail.

Les participants admissibles sont les jeunes Inuits et les jeunes membres des Premières nations domiciliés dans des réserves ou des collectivités reconnues.

### Programme carrière-été pour les étudiants

Le programme offre des possibilités d'emploi d'été aux étudiants Inuits et aux étudiants membres des Premières nations de niveau secondaire ou postsecondaire afin de leur permettre d'acquérir des compétences et de l'expérience de travail et de recevoir un salaire qui les aide à assumer les coûts liés à leurs études.

Les participants admissibles sont les étudiants Inuits et les étudiants membres des Premières nations de niveau secondaire ou postsecondaire domiciliés dans des réserves ou des collectivités reconnues, qui étaient inscrits à un programme d'études à plein temps au cours de l'année scolaire ou universitaire précédente et qui ont l'intention de retourner aux études à plein temps l'année suivante.

### Programme d'expérience de travail pour les jeunes

Le programme offre des services de mentorat, de l'expérience de travail, des services de planification de carrière, des activités de counseling (dont une évaluation des besoins) ainsi que la possibilité d'acquérir des compétences de base et des compétences de travail. De plus, il fait découvrir aux jeunes toute une gamme de possibilités de carrière.

Les participants admissibles sont les jeunes Inuits et les jeunes membres des Premières nations, âgés de 15 à 30 ans, domiciliés dans des réserves ou des collectivités reconnues, qui ont quitté l'école, sont en chômage ou sont sous-employés.

### Financement de base

Le financement de base permet aux Premières nations d'embaucher et de conserver des organisations qui les représentent politiquement que ce soit à l'échelle des tribus, des traités ou des régions.

## Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives (PAOAR)

Les projets élaborés dans le cadre du PAOAR permettent aux représentants des organisations autochtones et inuites de parler au nom de leurs membres dans le cadre de projets de consultation. Ceux-ci aident à définir et à faciliter la façon dont les organisations autochtones travaillent avec le gouvernement fédéral.

## Perfectionnement professionnel

Les fonds pour le perfectionnement professionnel permettent aux Premières nations et aux Inuits de mettre sur pied des structures de gouvernance solides et durables. Grâce au financement, le MAINC appuie le développement de capacités des Premières nations et des Inuits et contribue à l'élaboration de politiques et de programmes.

**Pour obtenir des renseignements sur le financement et le développement institutionnel, veuillez appeler au (867) 669-2626 ou au 1 888 414-4340 (sans frais).**



# Services de Développement Économique

## SERVICES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les Services de développement économique aident les Premières nations et les Inuits en favorisant la création des conditions et de l'environnement nécessaires pour permettre aux collectivités de saisir les possibilités socioéconomiques et d'en profiter pleinement. Ils jouent un rôle de premier plan dans la prestation de programmes de développement économique des Autochtones offerts par le MAINC dans la région des Territoires du Nord-Ouest.

Ces programmes s'adressent aux organisations des Premières nations et aux organisations inuites.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Programme de développement économique communautaire (PDÉC)

Le programme, anciennement appelé initiative relative aux possibilités de développement économique des collectivités (PDÉC) dans la région des Territoires du Nord-Ouest, offre un soutien financier aux collectivités des Premières nations et des Inuits pour des initiatives de développement économique. Le soutien financier vise le développement économique communautaire, des initiatives de planification et de renforcement des capacités, l'élaboration de propositions, l'obtention de ressources financières et la réalisation d'activités de développement économique.



Photo: Tessa MacIntosh

### Programme de création de possibilités économiques pour les collectivités

Le Programme de création de possibilités économiques pour les collectivités offre un soutien axé sur les projets/propositions aux collectivités des Premières nations et des Inuits ayant recensé des possibilités de développement économique qui leur apporteraient des avantages économiques importants.

On s'attend à ce que le programme entraîne des avantages économiques pour les collectivités, résultat d'activités de planification et de négociation, d'initiatives de recherche et de promotion et de projets d'infrastructure économique.

### Programme de services de soutien aux communautés (PSSC)

Le programme a pour but de financer la mise en œuvre de plans nationaux et régionaux de prestation de services de soutien aux organismes de développement économique des collectivités des Premières nations et des Inuits. Les services de soutien visent à accroître la capacité financière des organismes communautaires afin qu'ils soient en mesure de mener des projets ponctuels et des activités

permanentes favorisant le développement économique.

Le programme ne vise pas à obtenir des propositions des collectivités des Premières nations et des Inuits ou de leurs organisations désignées ou mandatées.

On déterminera la date de mise en œuvre du programme au cours de l'exercice 2006-2007.

### APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AUTOCHTONES/PARTICIPATION DES AUTOCHTONES AU MARCHÉ DU TRAVAIL

#### Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

En vertu de la stratégie d'approvisionnement, les contrats qui servent une population majoritairement autochtone peuvent être réservés aux fins de concours parmi les entreprises autochtones qualifiées. En outre, on encourage les

gestionnaires du gouvernement fédéral à réserver volontairement des contrats pour les biens et services dont ils ont besoin aux fins de concours limités aux seules entreprises autochtones.

Par ailleurs, on encourage également les entreprises autochtones à participer aux concours fédéraux ouverts à tous les fournisseurs qualifiés. Les entreprises autochtones devraient s'inscrire au Répertoire des fournisseurs autochtones en communiquant avec le bureau régional des Territoires du Nord-Ouest ou en consultant le site Web du MAINC, à l'adresse suivante : <http://www.ainc-inac.gc.ca>.

### Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail (IPAMT)

L'initiative facilite le processus de participation équitable des Autochtones au marché du travail canadien en augmentant la sensibilisation, le savoir-faire et les partenariats entre les peuples autochtones et tous les secteurs de l'économie. Le processus repose sur le respect mutuel, l'innovation et la quête de l'excellence.

L'IPAMT fait partie de l'engagement du gouvernement fédéral à aider les Autochtones à bâtir des collectivités plus fortes, plus saines et plus autonomes. Ainsi, elle vient compléter les autres programmes fédéraux d'emploi et de développement économique.

Pour obtenir de l'information sur les programmes et services liés à l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et à la participation des Autochtones au marché du travail, veuillez composer le (867) 669-2624 ou le 1 888 414-4340.

**Pour obtenir de l'information sur les Services de développement économique, veuillez composer le (867) 669-2625 ou le 1 888 414-4340 (sans frais).**

# Programmes et Services



## offerts par d'autres organismes

Le MAINC finance un certain nombre de programmes et services administrés et dispensés par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et d'autres organismes. Parmi ces programmes et services, mentionnons :

- le Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université (PPECU);
- des programmes et services liés à la violence familiale;
- des programmes et services liés à l'incapacité;
- des programmes et services liés à la succession;
- le Programme forestier des Premières nations.



Photo: Tessa MacIntosh

# Renseignements

Les locaux de la Direction des services aux Indiens et aux Inuits sont aménagés au 5e étage de l'édifice Precambrian, au 4920 - 52 Rue, à Yellowknife.

## POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien  
Direction des services aux Indiens et aux Inuits  
C.P. 2760

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 1R2  
Tél. : (867) 669-2617  
Télec. : (867) 669-2711

### Services fonciers et fiduciaires

Tél. : (867) 669-2619

### Services de financement

Tél. : (867) 669-2626

### Développement économique

Tél. : (867) 669-2625

### Terres et environnement

Tél. : (867) 669-2611

Sans frais : 1-888-414-4340  
Site Web : <http://nwt-tno.inac-ainc.gc.ca/>

